



Cagnotte, le 22 février 2025

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



**Madame la Présidente
Communauté de Communes
Chalosse-Tursan
40500 – Saint-Sever**

Transmission électronique : contact@chalossetursan.fr

Objet : PLUi

Madame la Présidente,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la Fédération SEPANSO Landes malheureusement nous avons eu divers soucis qui nous ont empêché d'apprécier l'intégralité du dossier.

Nous faisons toutefois quelques remarques :

Rapport de Présentation :

- 1) Il y a beaucoup d'OAP alors qu'était affichée une volonté de renforcer les bourgs et villes (cf PADD page 10) pour faciliter l'accès aux services, voire pour re-crée certains qui n'étaient plus assurés.**
- 2) La question des paysages semble ne pas avoir été suffisamment travaillée.**
 - La problématique des enseignes publicitaires nécessiterait des orientations claires, soit pour éliminer celles qui sont en infraction, soit pour réduire les surfaces des panneaux.
 - Le développement d'installations photovoltaïques (hangars, ombrières, et parcs) nuit à la qualité de vie riverains comme certains ont pu en témoigner, par exemple à Saint-Sever. Au-delà des populations locales, on peut aussi se demander si le territoire ne va constater une diminution de son attractivité.
 - Les coupes rases ont suscité une réprobation qui dépasse celle à laquelle la SEPANSO est le plus souvent habituée. Une réflexion mériterait donc d'être poursuivie pour préserver les forêts aux multiples essences.

Projet d'aménagement de de développement durable

- 1) Conservation des sites classés**
 - La SEPANSO rappelle aux élu.e.s qu'il convient de s'assurer qu'un secteur en friche n'abrite pas des espèces protégées avant d'engager des travaux (page 9 : « ...nettoyage de espaces enfrichés... »)
 - La SEPANSO attire l'attention sur le fait qu'il ne suffit pas de veiller à ce qu'aucun projet ne vienne artificialiser ces sites. Le classement Natura 2000 n'interdit malheureusement pas une coupe rase d'une ripisylve sur des centaines de mètres. Nos retours d'expérience nous ont montré que des saisines de la justice sont inopérantes. C'est pourquoi, nous vous

conseillons de doubler ces protections de classements de protection forte, ce qui imposerait des coupes raisonnées et raisonnables (à justifier dans le règlement)

- La SEPANSO attire également l'attention sur la protection des aires de captages. Leur vulnérabilité devrait conduire les élus à anticiper les risques de pollutions qui ont été hélas identifiés ailleurs dans le département. Les pistes fournies au bas de la page 5 (« *pour conforter la gestion durable...* ») semblent insuffisantes. Il est vrai que nous attendons encore la nouvelle instruction gouvernementale qui ira au-delà de celle du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires.
- La préservation des riches paysagères et patrimoniales donnent lieu à des déclarations de principes. La SEPANSO souhaite que les faits montreront que les principes sont respectés.
- La SEPANSO attire l'attention sur le fait que les bâtis anciens sont très souvent des habitats pour diverses espèces, souvent protégées, rapaces nocturnes et chiroptères en particulier. Il serait important de rajouter un développement sur cette problématique, par exemple en rappelant le bonheur d'entendre le soir des chouettes à la recherche de quelques rongeurs ou le plaisir d'admirer le ballet de chauves-souris qui se chargent de consommer quelques moustiques qui nous importunent.

2) Pérennisation des activités agricoles et sylvicoles

- La SEPANSO souligne l'importance des forêts multispécifiques
- La SEPANSO rappelle que la rotation des cultures est favorable à la richesse faunistique et floristique.

3) Développement économique et commercial

- La SEPANSO apprécie que les élu.e.s aient bien en mémoire qu'il convient de valoriser les friches commerciales et industrielles.
- Par contre la SEPANSO n'apprécie pas les parcs photovoltaïques sur les plans d'eau résultant de l'exploitation de carrières. L'arrêté préfectoral ne prévoyait pas ce genre d'installation !

Comme la plupart des surfaces réfléchissantes sombres, artificielles ou naturelles, telles que la surface des plans d'eau, les panneaux photovoltaïques ont la faculté de renvoyer une lumière polarisée.

Or plus de 300 espèces d'insectes utilisent la lumière polarisée pour repérer les lacs et les rivières. Ceci pourrait donc avoir un effet fâcheux sur la reproduction de certains insectes qui affectionnent les zones humides ou les plans d'eau voire s'y reproduisent. Cela peut contribuer à augmenter le nombre des attaques de prédateurs et/ou à faire chuter la reproduction des insectes aquatiques.

Une étude révélée par la Commission Européenne montre que ces surfaces de panneaux solaires polarisent la lumière encore davantage que la surface de l'eau et sont très attractifs pour certains insectes tels que les Éphéméroptères, les Trichoptères, les Diptères Dolichopodidés et Tabanidés qui ont tendance à s'y précipiter.

Toutefois, les cellules solaires encadrées de blanc ou les panneaux quadrillés par des rubans blancs réfléchissent plus faiblement la lumière et sont moins susceptibles d'attirer les insectes. Par exemple : on observe 6,9 fois plus d'atterrissages d'Ephémères sur des panneaux noirs que s'ils sont bordés de blanc, on totalise 16,7 fois plus de d'Ephémères, 26,5 fois plus de Trichoptères et 10,3 fois plus de Dolichopodidés capturés par une surface non quadrillée que par une surface quadrillée. Mais un tel cloisonnement des panneaux va nécessairement diminuer leur capacité à produire de l'électricité.

Bien que cette étude, qui aurait besoin d'être complétée, ne permette pas de connaître l'importance de l'impact des panneaux solaires sur la reproduction ou les prédateurs, il y a lieu d'être très inquiet pour la biodiversité dans la mesure où les installations de panneaux photovoltaïques se multiplient.

Source: Horváth, G., Blahó, M., Egri, A. *et al.* (2010) Reducing the Maladaptive Attractiveness of Solar Panels to Polarotactic Insects. *Conservation Biology*. 24(6):1644-1653. Article « Science for Environment Policy » (3 février 2011)

Règlement :

- Le règlement évoque à de multiples reprises les clôtures. La SEPANSO regrette qu'il soit encore possible dans certains cas d'édifier des murs en parpaings de 1,60 mètre de haut. Lorsqu'on se place dans une perspective de développement durable il conviendrait de proscrire pour une réalisation secondaire la consommation de ressource non renouvelable.
- Le règlement conseille de ne pas planter de haie monospécifique. Pourquoi ne pas les proscrire ?
- La SEPANSO apprécie : « *La plantation d'espèces invasives ou difficiles à maîtriser (acacia, érable négundo, bambous...* » est proscrire. ». Il serait sans doute utile de mettre un lien pour accéder à la liste, par exemple : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029486bbb6867a461>
En tous cas il faut rajouter impérativement à la liste indiquée l'herbe de la pampa (Cortaderia selloana) qui fait l'objet d'un programme LIFE France-Espagne. La Communauté de communes s'engage-t-elle pour réduire la propagation de Cortaderia, en particulier dans la vallée de l'Adour ?
- La SEPANSO apprécie également l'encouragement à la mise en place d'un système de récupération et de réutilisation des eaux pluviales.
- Le règlement fixe une distance minimale entre deux habitations dotées d'un système d'assainissement autonome. La SEPANSO attire l'attention sur certains dysfonctionnements qui induisent des émanations malodorantes sur les fossés longeant une voie publique.

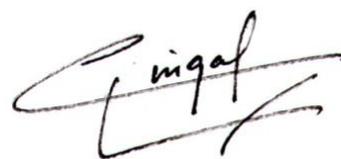
Recueil du patrimoine inventorié et protégé, et des bâtiments pouvant changer de destination :

- Nous sommes désolés, mais nous n'avons pas eu assez de temps pour lire les 1572 pages de ce cette étude.
- La SEPANSO s'exprime dans le cadre de la formation « Sites et Paysages » de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en ce qui concerne les changements de destination.

Orientation d'Aménagement et de Programmation :

- La SEPANSO estime que le nombre de projets va à l'encontre de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Il y aura un problème de non respect du SRADDET.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>